

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 3 Février 2022
Procès-verbal n° 11

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSEREAU, Sandrine VERMOND - MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Excusée : Mme Charlotte THEBAULT-PADELLEC,

Approbation du PV n° 10 sans modification

RAPPEL PROTOCOLE COVID

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour une équipe à 11
 - 3 cas positifs pour une équipe à 8
- Aucun report de match ne pourra être accepté lorsqu'il s'agit d'un plateau (U11 - Festifoot U13 – Dansac U13)
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match

MATCHS REMIS

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U17/U18	/	/	2	29/01/22	24355029	Mignaloux/ Nieul/ RV (1) / GJ 3 Vallées 86 (1)	1er tour de challenge	12/02/22
U15	/	/	1	29/01/22	24355020	La Pallu/Cer/Jaun/Chass (2) / GJ Avenir 86 (1)	Cas Covid	12/02/22

CHALLENGE U17/U18

Report

Match n° 24355029 : Mignaloux/Nieuil/RV – GJ 3 Vallées 86 du 29/01/22

En raison du report du match du 1^{er} tour Montmorillon (2) – Mignaloux/ Nieuil/ RV (1) au 29/01/22, la rencontre en rubrique est remise au samedi 12 février 2022.

Forfait

Match n° 24355031 : GJ Avenir 86 (1) – Ozon (1) du 29/01/2022

Forfait de l'équipe d'Ozon (1) (sans déplacement).
L'équipe du GJ Avenir 86 (1) est qualifiée pour la suite de la compétition
Amende de 10€ au club d'Ozon.

3ème tour du 2 avril 2022
(1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
	AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)	D1	CONTRE	MIGNALOUX /NIEUIL/RV (1) ou GJ 3 VALLEES 86 (1)	D1
	LIGUGE/SM-IT/FON (3)	D2B	CONTRE	GJ AVENIR 86 (1)	D2B
	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE	POITIERS 3 CITES / POITIERS CEP(1)	D2B
	BEAUMONT/DISSAY (1)	D1	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1

Suite de la compétition :

1/2 finales samedi 30 mai
Finale samedi 04 juin

CHALLENGE U15

Match n° 24355013 : GJ Foot Sud 86 (1) – GJ 3 Vallées 86 (2) du 29/01/22

Demande de report suite à des cas Covid.

La Commission reste dans l'attente de la justification de ces cas.

Si le report est validé, la rencontre en rubrique serait reportée au samedi 12 février 2022.

Dossier en instance

Report

Match n° 24355020 : La Pallu/Cer/Jaun/Chass (2) – GJ Avenir 86 (1) du 29/01/22

Devant la justification de quatre cas avérés positifs de joueurs U15 du club de Chasseneuil St Georges et par application du protocole COVID, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 12 février 2022.

Forfait

Match n° 24355019 : Châtelleraut Portugais (1) – Sèvres/Montamisé (2) du 29/01/2022

Forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) (sans déplacement de l'équipe de Sèvres/Montamisé (2)).
L'équipe de Sèvres/Montamisé (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de Châtelleraut Portugais ne sera pas amendé.

Match n° 24355021 : Boivre/ GJ Val de Vonne/ Vasles (1) – Poitiers 3 Cités (1) du 29/01/22

Forfait de l'équipe de Boivre/GJ Val de Vonne/Vasles (1) (avec déplacement de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1))

L'équipe de Poitiers 3 Cités (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Amende de 10€ au club de Boivre.

Match n° 24355024 : Beaumont/Dissay (2) – Naintré (2) du 29/01/22

Forfait de l'équipe de Naintré (2) (sans déplacement).

L'équipe de Beaumont/Dissay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 10€ au club de Naintré

Match n° 24355025 : St Benoît (1) – Availles en Châtelleraut (1) du 29/01/22

Forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) (sans déplacement).

L'équipe de St Benoît (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club d'Availles en Châtelleraut ne sera pas amendé.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24355014 : Ligugé/ Sm-It/ Fon/ No (3) – Dissay/ Beaumont (1) du 29/01/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 10 février 2022.

Dossier en instance.

Match n° 24355015 : Ozon (1) – St Savin/ Vicq (1) du 29/01/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 10 février 2022.

Dossier en instance.

2^{ème} tour le 26 février 2022

(Huitièmes de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	SO CHATELLERAULT (2)	D1	CONTRE	LA PALLU/CER/JAUN/CHASS (2) ou GJ AVENIR 86 (1)	D2B ou D1
2	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (2)	D1	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (3) ou DISSAY/BEAUMONT (1)	D2D
3	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	MONTMORILLON (2)	D2D
4	LA PALLU (1)	D2C	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1
5	DISSAY/BEAUMONT (2)	D2B	CONTRE	GJ FOOT SUD 86 (2) ou GJ 3 VALLEES 86 (2)	D1 ou D2B
6	NEUVILLE (1)	D1	CONTRE	ST SAVIN/VICQ (1) ou OZON (1)	D2D ou D2C
7	ASM/LOUDUN/SAM/NV (1)	D2A	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (2)	D2C
8	VIVONNE (1)	D2D	CONTRE	SAINT BENOIT (1)	D2D

Suite de la compétition :

1/4 de finale samedi 02 avril

1/2 finales samedi 30 mai

Finale samedi 04 juin

FESTIVAL FOOT U13

Suite au second tour, les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale départementale qui se jouera le 2 avril 2012 à Neuville de Poitou.

Un dossier d'organisation de la finale sera adressé aux clubs prochainement.

Poule A : en attente de réception de la feuille de résultats et des licences.

Poule	Qualifié 1	Qualifié 2
A		
B	NEUVILLE (1)	DISSAY (1)
C	JAUNAY MARGINY (1)	GJ AVENIR 86 (1)
D	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	MONTMORILLON/LEIGNES (1)
E	VOUILLE/LAT/VEN/BOI (1)	NIEUIL/MIGNALOUX (1)
F	STADE POITEVIN (1)	POITIERS 3 CITES (1)
G	FONTAINE/LIG/SM-IT (1)	POITIERS ASAC (1)
H	GJ VAL DE VONNE (1)	VALENCE EN POITOU OC (1)

CHALLENGE DANSAC U13

Forfait

Poule A

Forfait de l'équipe de Châtellerault Portugais (2).
Amende de 10€ au club de Châtellerault Portugais

Poule B

Forfait de l'équipe de Jaunay/Chasseneuil (2).
La Commission est dans l'attente de la justification de ces cas.

Dossier en instance

Poule C

Forfait de l'équipe de Quinçay (1).
Compte-tenu de la justification de deux cas Covid avérés, le club de Quinçay ne sera pas amendé.

Equipes qualifiées pour la finale du samedi 04 juin 2022

Poule A : Châtellerault So (2)

Poule B : La Pallu/Cernay-St Genest (1)

Poule C : Poitiers 3 Cités (2)

Poule D : Migné-Auxances (2)

Suite au 3ème tour, les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale le 4 juin 2022 à Montamisé :

Poule	Équipe
A	SO CHATELLERAULT (2)
B	LA PALLU/CER/St GEN (1)
C	POITIERS 3 CITES (2)
D	MIGNE AUXANCES (2)

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12€

Rencontres du 29/01/22

Match n° 24355012 : Naintré (1) – Châtellerault SO (2) en Challenge U15

Match n° 24355014 : Ligugé/ Sm-It/ Fon/ No (3) – Dissay/ Beaumont (1) en Challenge U15

Match n° 24355015 : Ozon (1) – St Savin/ Vicq (1) en Challenge U15

Plateau A du Festival Foot U13 : Loudun

LICENCES MANQUANTES

Festival Foot U13

Poule B : Neuville (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

Poule E : Buxerolles (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

Poule G : Fontaine (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

Challenge Dansac

Poule D : Gj VVM-Chauvigny (1). Amende de 6€

Prochaine réunion : jeudi 10 février 2022

Le Président, Philippe BARRITAULT